

Les quotas font débat

Le nombre d'étrangers par club fait l'objet de discussions, ravivées par la déroute des Bleus sur le chemin de l'Euro. Il sera aujourd'hui au cœur d'une réunion au sommet à la Fédération.

LES JOUEURS FRANÇAIS ont-ils assez de temps de jeu et de responsabilités en Championnat ? Le récent crash de l'équipe de France lors des qualifications à l'Euro 2009 a attisé la réflexion déjà menée ces dernières années en Italie. Et, dans la foulée, le directeur technique national (DTN), Jean-Pierre De Vincenzi, a provoqué une réunion entre les différents acteurs (ligue, clubs, coaches, joueurs) qui se tient aujourd'hui à Paris. Dans un document lançant ce rendez-vous, le DTN propose notamment de réduire le nombre de joueurs étrangers de six à quatre (dont deux Américains) en Pro A et évoque aussi l'obligation de présence simultanée, expérimentée en Russie, de deux joueurs nationaux par équipe sur le parquet.

Des pistes de réflexion qui font débat. « Les quotas de présence sur le terrain, j'y suis farouchement opposé et les coaches aussi, qui considèrent cela comme une ingé-

rence dans leur métier, indique le président de l'Union des clubs (UCPB), Jean-Pierre Goisbault, qui va lancer un groupe de travail sur le sujet le 14 octobre. Cela ne règle pas le problème de l'équipe de France, où les huit sélectionnés de Pro A évoluaient vingt-cinq minutes de moyenne par match. »

Le président de la Ligue, René Le Goff, est lui aussi plutôt dans l'expectative. « Je suis très sceptique et j'ai l'impression qu'on veut tout mélanger. Si on veut parler de la formation, parlons-en. Mais les clubs veulent choisir les meilleurs pour être compétitifs dans le Championnat et les compétitions européennes.

Les bons joueurs français et européens sont rares. Il y a quatre ans, nous avons passé le nombre d'Américains autorisés de deux à quatre quand les compétitions ULEB (Euro-ligue, Coupe ULEB, devenue cette année Eurocoupe) sont passés à la liberté totale. »

« Le basket français est en mal d'identité »

Le débat sur la place des Français a pris aussi une grande acuité compte tenu du nombre de chômeurs recensés – « une cinquantaine », selon le Syndicat national du basket (SNB, joueurs) –, dont certains internationaux (Dubiec) ou joueurs majeurs

(Zianveni). « Le basket français est en mal d'identité. Notre syndicat s'est positionné sur les joueurs formés localement et non plus sur le critère de nationalité, qui n'est pas légal mais un gentleman's agreement, explique le président du SNB, Yann Barbitich. Il faut revaloriser la formation car, pour la plupart des clubs, ce n'est pas une priorité. Nous allons proposer un agenda sur trois, quatre ans pour arriver à un nombre plus important de joueurs formés localement dans les effectifs. La réunion de ce mercredi (aujourd'hui) va être déterminante, car les joueurs sont prêts à faire une action. »

Les basketteurs pros semblent donc

remotés, mais certains n'ont pas toujours bien appréhendé la réalité économique et sportive. « Les joueurs français coûtent cher en rapport qualité-prix. Certains ont pourtant refusé cet été des propositions avec des salaires importants », rappelle Jean-Pierre Goisbault, qui a joué la carte de la formation quand il était président du Mans. « Un club qui veut opter pour une politique de formation peut le faire, estime René Le Goff. Mais les jeunes Français nous quittent rapidement. » Ce qui fut en effet le cas récemment pour Petro (Pau) ou Batum (Le Mans), partis vers la NBA.

FRANÇOIS BRASSAMIN

Quatre Français au minimum

LE RÉGLEMENT concernant les étrangers en Pro A est le suivant :

– Chaque club doit disposer au minimum de quatre contrats professionnels de joueurs français sur dix joueurs (cinq sur onze, six sur douze).

– Un club peut engager au maximum six étrangers, dont deux au minimum de la Communauté européenne ou d'États ayant des accords d'association ou de coopération (accords de Cotonou).
– Les clubs peuvent procéder à des changements et

engager trois jokers jusqu'au 28 février.

– Un remplacement sur blessure est possible si l'indisponibilité, constatée et justifiée par un arrêt de travail, dépasse six matches de compétitions nationales ou quarante-cinq jours.

Les nationalités en Pro A*

(Nombre de joueurs représentés)

France



États-Unis



2 Brésil, Sénégal, Grande-Bretagne, République dominicaine, Nigéria, Côte d'Ivoire.

1 Russie, Niger, Congo, Croatie, Burkina-Faso, Israël, Italie, Portugal, Cameroun, Maroc, Jamaïque.

*Sauf avis en cas de contrats pros.